

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°12 : Octobre - Novembre - Décembre 2003

ELECTIONS 2004 : MODE D'EMPLOI

Le premier semestre de l'année 2004 verra le déroulement de trois élections politiques importantes : les 21 et 28 mars 2004 les régionales et les cantonales qui comporteront deux tours de scrutin, et le 13 juin, les européennes qui n'en comporteront qu'un puisque l'élection sera faite à la proportionnelle.

◆ Pour les élections régionales

Il s'agira d'élire un total de 123 conseillers régionaux pris dans chacun des 6 départements de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur.

Le bulletin de vote sera le même dans les six départements, mais les candidats de chaque liste apparaîtront sur le bulletin de manière individualisée par département.

◆ Pour les élections cantonales

Les électeurs déjà inscrits voteront avec la carte d'électeur, à dominante bleue, que la mairie leur a envoyée cette année. Les autres ont jusqu'au 31 décembre pour demander leur inscription à la mairie.

Le ministre de l'Intérieur a adressé à chaque personne ayant changé d'adresse dans le courant de l'année 2003, un imprimé spécial leur permettant d'accomplir cette demande d'inscription par voie postale, sans avoir à se déplacer à la mairie.

◆ Pour les élections européennes

Elles comporteront un corps électoral un peu plus étoffé puisque aux Français, s'ajouteront les ressortissants de l'union européenne résidant dans notre pays et ayant également accompli une démarche pour se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 2003. Pour pouvoir être inscrits, ils doivent cependant attester choisir de voter en France plutôt que dans leur pays d'origine où ils seraient inscrits car ils ne peuvent voter deux fois pour élire le même parlement.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence 16 des 30 cantons sont renouvelables en 2004



La Région Provence Alpes - Côte d'Azur, sera réunie à la Région Rhône-Alpes et à la Région Corse pour ne former qu'une seule des 8 circonscriptions du territoire français. C'est à dire que le bulletin de vote sera identique que l'on soit à Digne, à Lyon ou à Ajaccio.

Les 13 sièges de cette circonscription seront attribués, parmi les listes candidates, à la proportionnelle intégrale.



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

sommaire

p 1

Elections 2004

p 2

- Répartition de la dotation globale d'équipement 2003
- Crise sismique de la haute vallée de l'Ubaye

p 3

Dispositif d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse

p 4

Brèves et informations et diverses

ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE DÉPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :
Philippe DE MESTER, Préfet
des Alpes de Haute-Provence

Coordination et Conception :
- Préfecture :
(Bureau du Cabinet et Service
Départemental des Transmissions
et de L'Informatique)
ont collaboré à la rédaction :
- Les services de l'Etat dans les
Alpes de Haute-Provence

Adresse Internet :
www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

Photos :
- Préfecture

Imprimé par Arc-en-Ciel,
04000 Digne-les-Bains, sur papier
recyclé
Dépôt légal à parution
N°CPPAP : 1105 B05592
Tirage : 2000 ex

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2003

C'est une somme de 2 348 359 € qui a été répartie cette année par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement des communes. Cette dotation a pour objectif de participer au financement des opérations

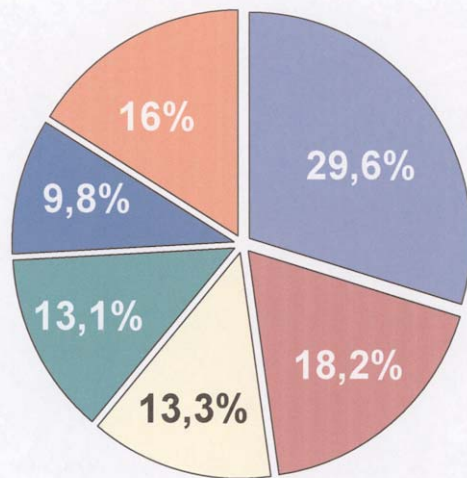
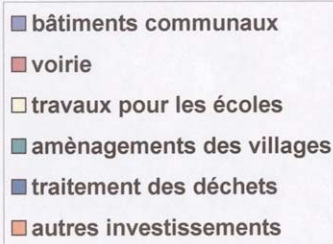
d'investissement des communes et groupements de communes.

Le préfet décide de la répartition de la dotation annuelle en tenant compte des catégories d'opérations éligibles et des taux fixés par une commission d'élus. Pour 2003, 131 dossiers de demande de subvention sur 215 ont pu être retenus, couvrant un montant de travaux de 9 224 855,60 €. La DGE représente en moyenne un quart du financement des opérations d'investissement des communes.

Trois secteurs ont plus particulièrement été privilégiés. La réfection des bâtiments communaux, les travaux de voirie et ceux destinés aux écoles. La part consacrée à la voirie connaît une augmentation tenant compte de la situation des petites communes.

On peut par ailleurs noter que la part de la dotation affectée aux opérations liées au traitement des déchets est en augmentation.

REPARTITION DE LA DGE 2003



CRISE SISMIQUE DE LA HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE

La haute vallée de l'Ubaye, est secouée par une crise sismique depuis janvier 2003. Si celle-ci est restée modérée jusqu'en juin avec une moyenne de 12 séismes détectés quotidiennement pour des magnitudes ne dépassant qu'exceptionnellement 2, l'activité s'est accentuée entre juin et octobre.

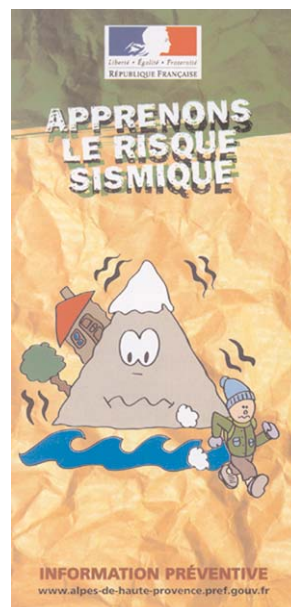
Au total, se sont plus de 12 000 tremblements de terre qui ont été enregistrés par les physiciens du réseau Sismalp à Grenoble grâce à leurs 8 stations permanentes d'observation de la zone et 5 stations temporaires mises en places pour mieux cerner le phénomène.

Face à cette situation et pour répondre à l'inquiétude des populations de la commune de la Condamine Châtelard (zone épiscopale), et des communes voisines qui ressentent fréquemment un ou plusieurs tremblements de terre par jour, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence a réuni les élus et les différents services concernés pour faire le point de la situation.

Bien que ce type de crises soit relativement fréquent mais de durées plus réduites (quelques semaines), et n'aient jamais eu de répercussions d'ordre corporel, l'ensemble des services d'ordre et de secours ont été mis en alerte pour agir le plus rapidement possible dans le cas très peu probable

d'un séisme destructeur.

Une plaquette de sensibilisation et d'information préventive a été établie et diffusée auprès des mairies, de l'ensemble des foyers des communes concernées, des établissements scolaires et de santé, des points d'accueil du public et de l'ensemble des services publics.



Cette plaquette qui rappelle succinctement quelques notions sur les tremblements de terre, le zonage sismique du département et sa sismicité historique, explique les conduites à tenir pour se préparer à un éventuel séisme ou en cas d'un tel accident. Elle donne également un certain nombre d'adresses pour s'informer sur le risque sismique.

Enfin l'ensemble de ces informations a été relayé par la mairie de la Condamine-Châtelard qui a organisé une réunion publique où toute la population de la vallée a pu faire-part de ses craintes et trouver des

réponses claires à ses questions.

Pour en savoir plus :

Consulter le dossier en ligne sur le site internet de la Préfecture :

www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr

DISPOSITIF D'AIDE AUX AGRICULTEURS TOUCHES PAR LA SECHERESSE

Dans notre précédente édition nous vous annonçons un dispositif d'aide mis en place par le gouvernement au bénéfice des agriculteurs touchés par la sécheresse estivale. La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) met en œuvre plusieurs mesures :

◆ Anticipation du paiement des aides et utilisation des terres en jachère

Les aides aux cultures et aux cheptels ont été mises en paiement avec un mois à un mois et demi d'avance par rapport aux dates initialement prévues, afin d'améliorer la trésorerie des exploitations agricoles et de faciliter l'achat de fourrages par les éleveurs. Malgré les délais tendus d'instruction plus de 90% des 4 000 dossiers traités par la DDAF ont pu faire l'objet d'un paiement anticipé.

Par ailleurs, le pâturage et la récolte de fourrages sur les parcelles en jachère, que la réglementation européenne ne permet habituellement pas d'utiliser, ont été autorisés jusqu'au 31 décembre 2003.

◆ Procédure Calamité agricole

Une procédure calamité agricole a été entreprise afin d'indemniser partiellement les agriculteurs ayant subi des pertes importantes de récolte en cultures fourragères, en cultures de vente (plantes à parfum,



grandes cultures) ou en apiculture. Le nombre d'agriculteurs potentiellement concernés et le montant des pertes (9,6 millions d'euros) ont été évalués par des missions d'enquête. Un dossier a été présenté au niveau national et la reconnaissance du caractère de calamité agricole sur l'ensemble du département a été obtenue le 30 septembre.

La phase d'indemnisation est en cours. Elle concerne

Lancement officielle le 1er décembre de l'« Agneau de Sisteron », identité géographique protégée (IGP) obtenue le 26 juin dernier.

L'aire géographique où les agneaux naissent, sont élevés, abattus et conditionnés correspond à l'aire naturelle de trois races rustiques de brebis : Mérinos d'Arles, Préalpes du Sud et Mourérous. Il s'agit des départements de la Région PACA et du département de la Drôme.

entre 600 et 800 agriculteurs, en fonction des justificatifs de perte qui seront présentés à l'administration. Les pertes sont indemnisées à hauteur de 25 à 28%. Une première enveloppe d'un million d'euros a été accordée au département afin de rapidement mettre en paiement les premières indemnisations.

◆ Aide au transport de fourrages en faveur des éleveurs

Son montant est de 5,40 à 10,40 /tonne suivant l'éloignement du lieu d'approvisionnement. Le département dispose d'une enveloppe de 150 000 environ à utiliser avant la fin de l'année 2003. Parallèlement, la Commission Européenne a décidé la mise en vente de 1 350 000 tonnes de céréales des stocks d'intervention afin de contenir le prix des céréales sur le marché intérieur et, ainsi, de faciliter l'acquisition par les éleveurs de céréales qui peuvent compléter les rations à base de fourrages grossiers et de paille.

◆ Aides financières en collaboration avec les organisme bancaires

◆ la possibilité d'accorder des prêts "calamités" à taux "superbonifiés" (taux de 1,5% ou 2,5% sur 4 à 7 ans) pour faire face aux pertes de récolte ou de fonds (destruction de plants,...),

◆ la possibilité d'accorder des prêts de consolidation d'échéance en capital et en intérêt (taux 1,5% ou 2,5% sur au maximum 5 ans, avec différé d'amortissement de 1 an) aux agriculteurs fortement endettés,

◆ la prise en charges par le Fonds d'Allègement des Charges (FAC) d'intérêts sur les échéances des prêts professionnels pour les agriculteurs les plus endettés. Deux mesures sont venues compléter le dispositif précédent :

◆ le report au 15 décembre du paiement des cotisations sociales des agriculteurs, mis en œuvre par le caisse de Mutualité Sociale Agricole (MSA) à la demande du Ministre de l'agriculture,

◆ la mise en place d'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le Banon obtient son AOC

Par le décret du 23 juillet 2003 le Banon s'est vu consacré AOC (Appellation d'origine contrôlée). Cette appellation concerne les fromages fabriqués au lait de chèvre cru et entier obtenu sur la zone précisément définie et comprenant principalement : un grand nombre de communes des Alpes de Haute Provence, et quelques communes des Hautes Alpes, de la Drôme et du Vaucluse.

BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES

◆ De nouveaux arrivants

◆ Secrétaire Général de la préfecture :

Monsieur **Gilles BERNARD**, administrateur civil, actuellement en fonction au tribunal administratif de Montpellier a été nommé secrétaire général de la préfecture. Sa date d'installation est fixée au 18 décembre .

◆ Direction départemental de la sécurité publique :



M. **Alain MILLER**, commissaire principal de police a été installé le 1er octobre dans les fonctions de directeur départemental de la sécurité publique. Il occupait précédemment les fonctions de chef du service de police de proximité au commissariat du Mans dans la Sarthe.

◆ Sous-préfet de Forcalquier :



M. Ferdinand-Maurice CONSTANT, sous-préfet hors classe a été nommé sous-préfet de Forcalquier.

Il a pris ses fonctions le 8 décembre dernier.

◆ Inspecteur d'académie :



Le département a accueilli en octobre le nouvel inspecteur d'académie **M. Daniel BERLION** précédemment en poste en qualité de vice-recteur des îles Wallis et Futuna.

◆ Débat sur l'école



Dans le cadre du débat national sur l'avenir de l'école, des réunions publiques se sont déroulées le 10 décembre, dans chacun des arrondissements du département. Trois thèmes avaient été retenus :

- Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?
- Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?
- Comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'école ?

Pour vous exprimer ou tout simplement vous informer sur l'École aujourd'hui rendez-vous sur le site internet : www.debatnational.education.fr

◆ Assises de la Sécurité routière

Placées sous le mot d'ordre de la sécurité routière "changeons", les assises départementales de la sécurité routière qui se sont déroulées le vendredi 17 octobre 2003 au centre René Char à DIGNE-LES-BAINS, ont été un temps fort de mobilisation de l'ensemble des partenaires de la sécurité routière.

Cette manifestation a donné lieu à l'élaboration d'un

document de synthèse "Les Actes des Assises" disponible en ligne sur le site de la préfecture www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr (rubrique actualités/sécurité routière).

La télévision de Pays TLP Lubéron qui a assuré une couverture audiovisuelle de l'intégralité de cette rencontre en diffusera dans les semaines à venir de larges extraits dans le cadre de ses émissions.

CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE POUR LES DIX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2003

- Nombre de faits: 6407 soit -2,76%
zone police 2588 soit +8,51%
zone gendarmerie 3819 soit -9,16%
- Délinquance de voie publique :
3128 soit une stagnation par rapport à 2002

LE BAROMÈTRE DE L'EMPLOI MOIS D'OCTOBRE 2003

- Nombre de demandeurs d'emploi (CVS) : 5200
- Evolution par rapport au mois précédent : +1%
- Part en % :
 - des moins de 25 ans : 17,3% ↗
 - des femmes : 49,9% ↘
 - des chômeurs de + d'1an:.. 23% ↘